

Volume II, No I - Avril 2024

Mém'Eau

Le bulletin de l'Association des
gestionnaires régionaux des cours d'eau
du Québec

Spécial colloque 2024

**La connectivité
aquatique**

The logo for the Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ). It features a stylized blue wave icon above the acronym "AGRCQ" in a bold, white, sans-serif font.

ASSOCIATION DES
GESTIONNAIRES
RÉGIONAUX DES
COURS D'EAU
DU QUÉBEC

Dans ce numéro

Mot de la directrice générale	3
Mot du vice-président	4

CONFÉRENCES - COLLOQUE - 3 AVRIL 2024

La Première Nation Wolastoqiyik Wamspekwuk et son lien identitaire à la Wolastoq	8
Le potentiel archéologique des corridors fluviaux	9
L'importance du réseau hydrique dans un contexte de connectivité écologique	10
Coincement côtier et restauration de marais maritimes dans le contexte de la gestion des aboiteaux du sud de l'Estuaire du Saint-Laurent, résultats et perspectives	12
Développement des connaissances sur la connectivité écologique terrestre et aquatique: survol des projets en cours	13
Le gestionnaire régional aux cours d'eau: un joueur-clé dans la récupération des superficies d'habitat perdues pour l'anguille d'Amérique	14

CONFÉRENCES - COLLOQUE - 4 AVRIL 2024

État et perspectives de restauration des traverses de cours d'eau en forêt publique	18
Classification à grande échelle de la connectivité aquatique grâce au LiDAR (ponceaux)	20
Projet Constrictor	22
La gestion du castor: de la sensibilisation des acteurs à la modélisation des risques de rupture de barrages	24
Démystifier la restauration passive: le cas du cône alluvial de la petite rivière Neigette	26
Restaurer la connectivité et améliorer les habitats aquatiques de la rivière du Moulin, par le démantèlement d'un barrage	29
La Politique de gestion des cours d'eau avec un PRMHH en vigueur	30

CONFÉRENCES - COLLOQUE - 5 AVRIL 2024

Le Régime transitoire: la gestion des infractions par les MRC	32
Le refus par une MRC d'une demande d'intervention dans un cours d'eau sous sa compétence et la notion d'«écoulement normal d'un cours d'eau»	34

SAVIEZ-VOUS QUE?

Carbone riverain: Un programme généreux pour le reboisement des rives en milieu agricole	36
--	----

MEMBRES

Assemblée annuelle générale 2024	38
Nouveaux Membres	39
Formation sur l'indice de qualité morphologique des cours d'eau	39



Mot de la directrice générale

Claire Michaud
Directrice de l'AGRCQ

QUEL HIVER ! OUI QUEL HIVER ??

Le peu de neige reçu au cours des derniers mois nous laisse une note de lucidité face aux changements climatiques. La nature va-t-elle s'adapter ? Et nous ? Comment peut-on entrevoir les prochaines saisons ? Sans tomber dans l'écoanxiété, il y a quand même une vision inquiétante de la quantité d'eau qui sera disponible dans un futur proche. Le lien avec la gestion des cours d'eau est incontournable. Si on souhaite évacuer l'eau des champs le plus tôt possible au printemps grâce au drainage, il y en a d'autres qui voudront conserver cette richesse pour ne pas aboutir à des étiages sévères. Et c'est probablement dans ce contexte que la restauration des cours d'eau prendra tout son sens puisque l'on tentera de redonner un parcours plus naturel aux ruisseaux redressés au siècle dernier. C'est cet objectif que poursuit le Guide sur la restauration des cours d'eau | Méthodes alternatives à l'entretien des cours d'eau, en cours d'élaboration.

L'AGRCQ a pour mandat de soutenir ses membres et de développer des outils pour la gouverne des compétences dévolues aux MRC. La révision du Guide sur la gestion des cours d'eau édité en 2017 s'inscrit dans ce mandat. Tous les chapitres ont été revus, corrigés, bonifiés, voire même réécrits dans un but de mise à jour. Toute une équipe d'experts d'expériences variées a été mise à contribution. Je tiens à souligner le travail du comité R&D, mais aussi de Me Prunelle Thibault-Bédard et d'Andréanne Blais (CRECQ) ainsi que tous les réviseurs, et ils sont nombreux (voir liste complète dans les premières pages du Guide, édition 2024). La nouvelle édition sera mise en ligne en avril 2024 et des copies seront distribuées aux MRC qui ont offert un soutien financier au projet.

COLLOQUE 2024

La programmation du colloque 2024 a été élaborée autour du thème de la connectivité aquatique. Mais pas seulement ! Un atelier sur la détermination du statut des lits d'écoulement, des conférences sur les ponceaux, la gestion du castor et des expériences des membres compléteront l'horaire. L'indéfectible matinée juridique viendra conclure cet événement printanier. Il faut bien investiguer sur les aspects légaux puisque cela fait partie du travail des gestionnaires régionaux des cours d'eau ! En bonus, la MRC de Kamouraska organise une visite des aboiteaux afin de voir et comprendre ces structures particulières du Bas-Saint-Laurent lesquelles ont fait l'objet d'une présentation au colloque de l'an dernier.

Tout un programme qui vous attend, et ce, grâce au travail de l'équipe organisatrice du Colloque. Rien n'a été laissé au hasard, que ce soit le réseautage, l'atelier, la soirée festive, les petits questionnaires humoristiques et notre fidèle animateur qui nous réserve quelques surprises pour cette dernière présence à la barre du colloque.

Une mention spéciale à nos partenaires dont les principaux sont Canards illimités Canada et le gouvernement du Québec.

Bon colloque à Rivière-du-Loup !

Claire



Mot du vice-président

Vincent Cordeau
Vice-président de l'AGRCQ
MRC d'Acton

Par où commencer ? ... Ah oui ! Bienvenue dans le Bas-Saint-Laurent, à Rivière-du-Loup, dans la MRC de Rivière-du-Loup pour un 15e colloque en présentiel. Oui, oui, 15e en présentiel en plus de deux en virtuel dû à une pandémie qu'on aimerait autant oublier. Tellement hospitalière, la région nous reçoit pour une 2e fois, la première étant en 2015.

Nous sommes une jeune association certes, mais notre progression est fulgurante. On fait partie des incontournables lorsqu'il est temps de consulter les professionnels du monde municipal sur les enjeux environnementaux, hydrologiques, écologiques, climatiques, hydrogéomorphologiques, etc. Je tiens à souligner le soutien des membres des différents comités.

La dernière année fut bien remplie. Les activités récurrentes: le colloque, les formations, le Confér'Eau, le Mém'Eau et infolettres, les Forums en direct et la représentation sur quelques comités et lors de congrès à caractère environnemental et municipal, sans oublier les projets Guides. Devant l'immense défi de révision du Guide sur la gestion des cours d'eau du Québec et l'élaboration du nouveau Guide sur la restauration des cours d'eau, afin de s'assurer un produit de qualité à la hauteur des attentes du milieu et pour respecter les échéanciers établis, l'AGRCQ a dû réévaluer les tâches et confier la coordination de ces projets à Claire Michaud, directrice générale. La nouvelle édition du Guide de gestion est fraîchement sortie des presses juste à temps pour le colloque. Le résultat est éloquent, vous pouvez le constater par vous-même. Quant au projet Guide de restauration, il est en cours d'élaboration.

La réaffectation des tâches dans ce dossier n'est pas sans conséquence sur le travail de Claire. C'est pourquoi Mme Mélanie St-Gelais s'est jointe à la direction (adjointe). Une autre étape importante dans le développement et la pérennité de notre association.

Autre dossier en chantier, l'élaboration d'un Guide ou d'une méthodologie sur la détermination du statut

des lits d'écoulement. Le défi est grand et c'est pourquoi l'atelier de discussion y sera consacré. Par ailleurs, le MELCCFP a accepté de collaborer avec nous et on voit ça positivement. Si nos statuts pouvaient coïncider avec ceux du MELCCFP, cela faciliterait grandement notre travail. À suivre...

Bien sûr, on garde un œil sur le futur « Régime permanent » qui, selon les rumeurs, devrait être présenté pour consultation en 2024. Soyez attentif et proactif, on aura besoin de vos commentaires et appréciations pour bien vous représenter dans ce dossier. On se croise les doigts afin qu'il soit pertinent, cohérent, structuré, clair, net et précis. S'il en est ainsi, il mettra un baume sur les dernières années où on a dû se « débattre » avec un Régime transitoire très peu convivial (restons polis !).

Une mention spéciale aux partenaires de notre événement. Pour la première fois de l'histoire de notre colloque, grâce à Arbre Évolution, nous offrirons une compensation Carbone spécifique au milieu riverain.

Sur ce, je vous souhaite un bon colloque qui, j'espère, saura combler vos attentes, mais surtout vous permettra, d'échanger, de discuter, de réseauter et d'avoir du plaisir avec vos collègues de toutes les régions du Québec.

Salutations et au plaisir de piquer une p'tite jasette avec vous.

Vincent

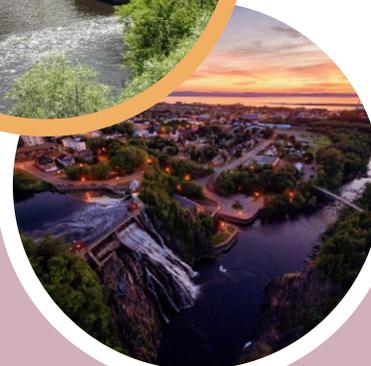


Bienvenue !

Tourisme Rivière-du-Loup est emballé de recevoir le colloque annuel de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec 2024. Nous sommes persuadés que nos merveilleux paysages, nos entreprises locales et l'humanité des citoyens de Rivière-du-Loup sauront vous charmer. Vous verrez qu'ici nous sommes des gens passionnés, dynamiques, et fort bien accueillants!

Choisir Rivière-du-Loup c'est offrir à vos collègues et invités la grande évasion ! Que ce soit en visitant nos producteurs locaux ou durant vos moments libres, en visitant le centre-ville ou en marchant au parc de la Pointe, vous y trouverez du divertissement et des beautés naturelles à perte de vue.

Votre expérience nous tient à cœur. De toute l'équipe de Tourisme Rivière-du-Loup et de la Ville de Rivière-du-Loup, nous vous souhaitons un excellent colloque annuel !



TOURISME
**Rivière
duLoup**

tourismeriviereduloup.ca
congres@tourismeriviereduloup.ca
418 862-1981

Partenaires principaux



Partenaires majeurs



Partenaires de soutien



Comité organisateur - Colloque AGRCQ 2024

Stéphane BERGERON

MRC de Lotbinière

Karine DAUPHIN

ROBVQ

Sophie DELORME

MRC des Basques

Antoine GAGNÉ-DAIGNEAULT

Ville Sherbrooke

Valérie LABRECQUE

MRC de Kamouraska

Caroline LEBLANC

Ville de Shawinigan

Claire MICHAUD

AGRCQ

Marie-Pascale MUNGER

Ville de Trois-Rivières

Cyrille TAORMINA

MRC Rimouski-Neigette

Résumés des conférences

3 avril 2024



Le potentiel archéologique des corridors fluviaux

Manon Savard
Professeure de géographie et d'archéologie, UQAR

Archipel

Groupe de recherche en patrimoine de l'UQAR

UQAR
Université du Québec à Rimouski



lap.uqar.ca
LABORATOIRE D'ARCHÉOLOGIE ET DE PATRIMOINE

Manon Savard est professeure à l'Université du Québec à Rimouski depuis 2005. Géographe et archéologue, elle s'intéresse, entre autres, à la géographie culturelle, au patrimoine et à l'archéologie environnementale. Elle dirige Archipel, le groupe de recherche en patrimoines de l'UQAR, depuis 2018. Elle est cofondatrice et coresponsable du Laboratoire d'archéologie et de patrimoine, devenu un acteur culturel reconnu. Elle a aussi cofondé et codirige l'École de fouilles archéologiques de l'UQAR, primée autant pour sa contribution à l'enseignement que pour sa contribution à la connaissance et à la diffusion du patrimoine régional. Elle possède une longue expérience du terrain, en particulier dans la direction de projets archéologiques dans lesquels elle associe la recherche à l'enseignement et au service à la collectivité. Elle travaille activement à développer une archéologie publique et citoyenne qu'elle met de l'avant dans chacun de ses projets.

Les corridors fluviaux offrent un grand potentiel archéologique. Les cours d'eau constituent les liens vitaux des déplacements cycliques des Premières Nations au sein de leurs territoires ancestraux. Voies de circulation durant les périodes historiques, autant pour le transport des personnes que des ressources, on les utilise aussi pour produire de l'énergie hydraulique pour alimenter les moulins servant à scier le bois, à moudre le grain et à carder la laine, puis pour produire de l'électricité. Ils sont aussi associés au développement du tourisme et de la villégiature, particulièrement pour la chasse et la pêche sportive. Cette présentation montrera quelques exemples de vestiges que l'on peut rencontrer dans les corridors fluviaux et discutera des schèmes d'établissement, des menaces qui pèsent sur ce patrimoine, et du statut ambigu de certains vestiges associés au passé récent.

NOTES :

3 avril 2024



L'importance du réseau hydrique dans un contexte de connectivité écologique

Ariane Breault
Biologiste, M.sc. agroforesterie
Horizon Nature Bas-St-Laurent



Horizon-Nature
Bas-Saint-Laurent

Ariane Breault, coordonnatrice de projets pour Horizon-Nature BSL. Titulaire d'un baccalauréat en biologie à l'UQAM et d'une maîtrise en agroforesterie à l'Université Laval, Ariane travaille à maintenir la connectivité écologique dans un secteur névralgique des Appalaches du Nord-est, au Bas-Saint-Laurent.

Horizon-Nature Bas-Saint-Laurent (HNBSL) est un organisme de bienfaisance voué à la conservation des milieux naturels de la région, en particulier par la conservation volontaire en terre privée.

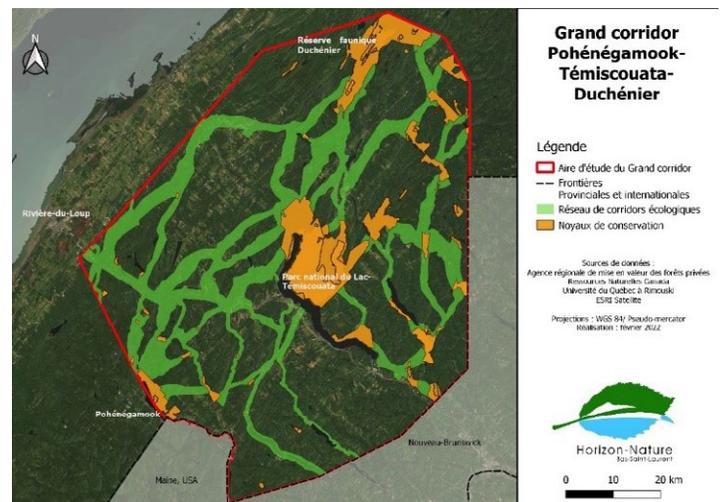
Depuis 2017, HNBSL pilote une démarche de concertation auprès du milieu municipal, des intervenants forestiers, de la Première Nation Wolastoqiyik Wamspekuq, des organismes environnementaux et différents ministères. L'objectif est de relier les grands noyaux de conservation sur terre publique (parc, refuge biologique, etc.) par un réseau de corridors écologiques facilitant la dispersion des espèces sur le territoire.

UNE VISION COLLECTIVE CONCERTÉE

Le comité régional consultatif formé de près de 30 acteurs régionaux s'est concerté afin d'identifier une vision régionale en matière de connectivité écologique.

« D'ici 5 ans, les collectivités du Bas-Saint-Laurent seront conscientes de l'importance de la connectivité écologique pour le maintien de la biodiversité. Elles seront mobilisées afin d'en assurer la préservation ou la restauration par un aménagement conséquent et durable du territoire. Ainsi, dans le contexte des changements climatiques, un réseau de corridors écologiques commencera à se déployer afin d'assurer des voies de dispersion et de migration pour les différentes espèces vivantes. »

MODÉLISATION D'UN RÉSEAU DE NOYAUX ET DE CORRIDORS ÉCOLOGIQUES



Au cœur du projet de réseau de corridors écologiques d'HNBSL, le ravage de cerfs de Virginie du lac Pohénégamook, le parc national du Lac-Témiscouata et la réserve faunique de Duchénier constituent les noyaux de conservation principaux auxquels s'ajoute une quantité de plus petits noyaux. Toutefois, ces territoires publics ne peuvent garantir à eux seuls le maintien de la biodiversité à long terme, surtout dans un contexte de changements climatiques.

En identifiant les pressions pouvant freiner la connectivité écologique au sein des trois cibles de conservation que sont les milieux forestiers, les milieux humides et les milieux hydriques et riverains, le secteur de l'autoroute 85, s'est imposé prioritaire. L'élargissement de cette autoroute cause un degré de fragmentation irréversible sur le territoire. La phase III de la construction s'étend sur 40 km entre la ville de Saint-Antonin de la ville de Saint-Louis-du-Ha! Ha! Sur cette distance, le ministère des Transports et de la Mobilité durable a construit 31 passages fauniques afin de réduire l'impact sur les déplacements fauniques.

3 avril 2024



Coincement côtier et restauration de marais maritimes dans le contexte de la gestion des aboiteaux du sud de l'Estuaire du Saint-Laurent, résultats et perspectives

François Truchon
Coordonnateur des opérations



François Truchon détient un baccalauréat en géographie de l'Université du Québec à Rimouski. Il rejoint l'équipe du Comité ZIPSE en 2019 à titre de Coordonnateur des opérations. Sa principale implication concerne la planification et la supervision des aspects opérationnels des projets, du développement à la réalisation de ceux-ci. Il a l'opportunité unique de parcourir le sud de l'estuaire du Saint-Laurent à travers une multitude de projets et d'acteurs liés à la restauration des habitats côtiers.

Les travaux de restauration côtière visent à protéger et à restaurer les écosystèmes côtiers qui sont souvent menacés par l'érosion, la montée du niveau de la mer et les activités humaines. Les aboiteaux sont des structures traditionnelles utilisées dans certaines régions côtières pour contrôler le flux d'eau. Ils ont historiquement été utilisés dans la région du Kamouraska pour réguler les niveaux d'eau des marées et ainsi permettre d'étendre la superficie des terres cultivables. Cependant, au fil du temps, certains aboiteaux de la région ont subi des dommages. La relocalisation ou l'abandon de certaines sections d'aboiteaux présentent ainsi une opportunité de restauration des fonctions écologiques des marais maritimes, notamment par l'atténuation des impacts du coincement côtier.

Ces projets de restauration côtière nécessitent une approche intégrée qui prend en compte les aspects écologiques, hydrologiques, socio-économiques et culturels. Cela implique la consultation des communautés locales, d'experts en environnement, d'ingénieurs et autorités gouvernementales pour élaborer des plans de restauration appropriés qui répondent aux besoins de toutes les parties prenantes tout en valorisant l'intégrité écologique des écosystèmes côtiers. Deux projets phares en cours de réalisation, le premier au stade des suivis, le second au stade du développement feront l'objet de cette présentation.

La mission du Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire (ZIPSE) est de promouvoir et soutenir, par la concertation régionale, les actions visant la protection, la conservation, la réhabilitation des milieux perturbés et l'accessibilité au fleuve Saint-Laurent dans une perspective de développement durable. Depuis 2011, le Comité ZIPSE travaille activement à la restauration d'habitats côtiers, avec les organismes et communautés côtières régionales. Une vingtaine de projets de restauration ont été réalisés dans différents types d'habitats côtiers, tels que les marais maritimes et les herbiers aquatiques, à travers le sud de l'estuaire du Saint-Laurent.

NOTES :

Développement des connaissances sur la connectivité écologique terrestre et aquatique: survol des projets en cours



Rémy Pouliot est titulaire d'un baccalauréat en biologie, d'une maîtrise sur les relations entre l'oie des neiges et les polygones de tourbe, ainsi qu'un doctorat sur la restauration des tourbières boréales, tous trois faits à l'Université Laval. Il est maintenant biologiste à la Direction des habitats aquatiques et de la prévention des risques au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et de Parcs. Il occupe le poste de chef de division des habitats aquatiques, où sont notamment menés plusieurs projets en lien avec la connectivité aquatique.

Remy Pouliot, Ph. D
Chef de division
Habitats aquatiques



Virginie Lafontaine est titulaire d'une technique en bioécologie, d'un baccalauréat en sciences biologie et écologique de l'Université du Québec à Trois-Rivières et d'une maîtrise en gestion de l'environnement de l'Université de Sherbrooke. Elle occupe le poste de cheffe d'équipe de la connaissance sur le territoire et la connectivité écologique à la Direction de la connaissance écologique au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et de Parcs.

Virginie Lafontaine, Biologiste, M.Env.
Cheffe d'équipe
Territoire et connectivité écologique

Les habitats de bonne qualité et en quantité suffisante sont interconnectés. Ainsi, le développement de connaissances sur la connectivité écologique est essentiel pour bien répondre aux enjeux de conservation actuels et futurs des écosystèmes et des habitats qui les composent ainsi que pour les espèces présentes. Il est aussi important de bien comprendre tous les aspects de la connectivité écologique, tant physiques, thermiques qu'hydriques pour conserver les noyaux de connectivité existants ou pour trouver des alternatives aux bris de connectivité.

Cette conférence fera un survol des différents projets d'acquisition de connaissances sur la connectivité écologique terrestre et aquatique menés par la Direction de la connaissance écologique et la Direction des habitats aquatiques et de la prévention des risques au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs en collaboration avec de nombreux partenaires.

Elle donnera un aperçu du projet de recherche sur l'analyse de la connectivité écologique terrestre ayant

mené à la publication de la Base de données sur la connectivité écologique des milieux naturels dans les Basse-Terre du Saint-Laurent ainsi que les projets de recherche sur la connectivité aquatique dans les Basse-Terre du Saint-Laurent. Il sera également question des enjeux liés à la présence de traverses de cours d'eau, tant en milieux forestiers qu'ailleurs sur le territoire. Pensons surtout à l'omniprésence de ponceaux dans des états qui ne favorise pas toujours la libre circulation des organismes vivants. Finalement, d'autres projets seront effleurés sur les limites de montaison des certaines espèces de poissons ainsi que sur la dualité entre bloquer l'avancée des espèces exotiques envahissantes et favoriser le passage des espèces indigènes.

MISSION DU MELCCFP :

Protéger l'environnement, assurer la conservation et la mise en valeur de la biodiversité et jouer un rôle clé dans la transition climatique, dans une perspective durable, afin de contribuer aux enjeux prioritaires de la société québécoise.

NOTES :

3 avril 2024



Le gestionnaire régional aux cours d'eau : un joueur-clé dans la récupération des superficies d'habitat perdues pour l'anguille d'Amérique

Jean-François Dumont, biologiste
Coordonnateur de la gestion de l'anguille
d'Amérique

**Ministère
de l'Environnement,
de la Lutte contre
les changements
climatiques, de la Faune
et des Parcs**

Québec 

Jean-François Dumont, originaire du Bas-Saint-Laurent, est titulaire d'un baccalauréat en biologie de l'Université du Québec à Rimouski. Touche-à-tout assumé, son parcours l'a amené à s'intéresser à plusieurs aspects de la profession. Les premières années de sa carrière ont été dédiées à des mandats touchant la conservation des habitats insulaires et l'exploitation de la faune en territoires structurés. Il fait son entrée au gouvernement du Québec en 2004 où il acquiert au fil des ans une expertise considérable en matière de gestion de la faune terrestre, incluant les concepts d'équilibre faune-société et les aspects légaux et réglementaires de la gestion faunique au Québec. En 2021, il amorce un important virage et décide de se consacrer à la cause de l'anguille d'Amérique.

la maturité sexuelle, moment où elle migre vers la mer des Sargasses pour aller s'y reproduire. Depuis les débuts de la colonie, l'anguille et ses habitats de croissance ont été très impactés par les activités anthropiques, tant et si bien que les indices de recrutement et les débarquements à la pêche commerciale ont décliné de façon importante vers la fin des années '80. Bien que la situation soit relativement stable de nos jours, les effectifs demeurent sous haute surveillance. Pour renverser la tendance observée, un plan d'action édicté en septembre 2022 identifie les menaces auxquelles le MELCCFP et ses collaborateurs comptent s'attaquer.



Jadis abondante, l'anguille d'Amérique appartient à une seule population qui se distribue dans à peu près toutes les eaux douces et saumâtres reliées à l'Atlantique, du Groenland jusqu'aux Caraïbes. Son séjour dans les eaux du Québec est relativement bref; elle profite de la productivité des milieux aquatiques jusqu'à l'atteinte de



La fragmentation et la perte de connectivité ont été identifiées comme responsables de la perte d'une importante superficie d'habitat qui a été retranchée de l'aire historiquement occupée par l'anguille au Québec. La récupération des superficies perdues nécessite une implication active des différents acteurs de l'eau et des propriétaires de barrages. Les gestionnaires régionaux ont été identifiés comme collaborateurs pour le rôle qu'ils



Canards Illimités
Canada



*Pour l'eau.
Pour la faune.
Pour tous.*

HGPT
GÉOSERVICES

EXPLORER - ANALYSER - COMPRENDRE
pour une meilleure connaissance
du sous-sol

Anne-Sophie Renou, géo., MSc.
418-714-3578
asrenou@hgp-geoservices.com



HYDROGÉOLOGIE
Mesures & études:
Vulnérabilité
Problématiques
Géothermie
Suivi variations nappe
...

GÉOLOGIE
Exploration
Suivi de production
Ouverture de carrière
Gestion des claims
...

ENVIRONNEMENT
Autoévaluation
Soutien technique et
scientifique
...

TOURISME KAMOURASKA

235, rue Rochette
Saint-Pascal (Québec)
G0L 3Y0
418 492-1660 poste 254
✉ info@tourismekamouraska.com

   tourismekamouraska.com



Faunique depuis 40 ans!

Célébrons ensemble 40 ans d'actions concrètes pour la conservation de la faune et de son habitat.

> Faites un don aujourd'hui : fondationdelafaune.qc.ca



Fondation de la faune du Québec

Me Caroline P. Fontaine



883, rue Shefford
Bureau 202
Bromont (Québec)
J2L 1C4
[450] 919-1311
www.voxavocats.ca



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS



4 avril 2024



État et perspectives de restauration des traverses de cours d'eau en forêt publique

Antoine Plourde-Rouleau, Biologiste
Directeur général de l'organisme de bassins versants
(OBV) de Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup
(OBAKIR)



Antoine Plourde-Rouleau est biologiste diplômé de l'Université de Sherbrooke. Son parcours académique l'a notamment amené à se spécialiser en agroenvironnement, écologie végétale et modélisation bioclimatique. Après avoir occupé les fonctions de chargé de projets responsable du PDE pendant un peu plus de deux ans, collaboré étroitement à l'élaboration du PRMHH de la MRC de Kamouraska et géré le démarrage de son entreprise agricole, il accepte le poste de directeur général de l'OBAKIR en 2022. Depuis peu, il siège également au conseil d'administration du Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire.

Vingt-cinq jours de terrain à l'été 2021 ont permis à l'Organisme de bassins versants (OBV) de Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup (OBAKIR) de réaliser l'inspection de 206 traverses de cours d'eau (ponts et ponceaux) situées sur les chemins forestiers des terres publiques de son territoire. Le constat : 47 % des infrastructures observées présentaient des signes de dégradation et 35 % de celles-ci constituaient d'importantes entraves à la circulation des poissons. Parmi les traverses défectueuses, 18 % sont dans un état critique. Ces observations reflètent celles faites ailleurs au Québec, notamment par l'équipe de M. Paradis-Lacombe en 2018.

Le projet visait l'obtention d'un portrait global de l'état des traverses forestières afin d'en évaluer l'impact éventuel sur l'intégrité des cours d'eau et le fractionnement de l'habitat du poisson. Ces bris de connectivités empêchent notamment les individus d'une population de migrer vers des sites essentiels à leur survie, soit des habitats de reproduction, d'alimentation et d'abris. OBAKIR s'est intéressé plus particulièrement à l'habitat de l'omble de fontaine, une espèce sensible à la dégradation de son environnement et dont la conservation serait entre autres dépendante de sa capacité à accéder aux petits cours d'eau en tête de bassin versant. Le travail effectué a permis l'élaboration d'une base de données géospatiales répertoriant les traverses, ainsi que l'obtention de renseignements essentiels à la priorisation d'éventuelles interventions par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF).



La dégradation rapportée d'une portion non négligeable des traverses sur les chemins à faible utilisation du territoire de l'OBAKIR laisse entrevoir une possible dégradation prématurée des traverses, une augmentation des apports en sédiments et la dégradation des habitats aquatiques à court terme (horizon de moins de 20 ans). Il est important de rappeler que ces traverses sont à 90 % des ponceaux constitués de matériaux avec une longue durée de vie (TTOG et plastique). La diminution de leur utilisation à court terme et l'absence d'obligation encadrant leur démantèlement dans le Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État, souligne l'importance de mettre en place une gestion intégrée du réseau routier sur le territoire public qui tiendrait compte du niveau de fréquentation prévue de ces infrastructures. Des ouvrages amovibles (ponts temporaires) pourraient, par exemple, être préférés aux ponceaux sur des chemins où une fréquentation élevée est prévue pour une courte période, afin de conserver une certaine intégrité de lit du cours d'eau; favoriser la libre circulation du poisson; permettre le transport des débris ligneux et limiter les coûts de fermeture de chemin.

OBAKIR espère que la base de données réalisée grâce au travail de son équipe deviendra un outil de référence utile aux différents intervenants, notamment pour évaluer et prioriser les besoins financiers liés à l'entretien de ces infrastructures. Des discussions sont en cours avec l'équipe régionale du MRNF au Bas-Saint-Laurent, afin de valoriser ces nouvelles informations. Selon les premiers échanges, elles pourraient notamment servir :

- Aux organismes régionaux qui voudraient déposer une demande de financement pour la réalisation de travaux de restauration des traverses de cours d'eau sur des chemins multiusages;
- À justifier des projets pour différents programmes provinciaux ou fédéraux ou alimenter un répertoire (babillard) de projets d'aménagements potentiels, notamment comme mesure de compensation pour des habitats du poisson dégradés ou détruits;
- À soumettre des propositions d'entretien ou de démantèlement de traverse au processus de consultation de la TLGIRT Bas-Saint-Laurent, afin que les travaux soient prévus au prochain plan d'aménagement forestier intégré et opérationnel (PAFIO).

La réalisation du projet État de la voirie forestière sur le territoire d'OBAKIR a bénéficié du soutien financier du programme Amélioration de la qualité des habitats aquatiques (AQHA) de la Fondation de la Faune du Québec.

L'organisme OBAKIR a pour mandat de coordonner la gestion intégrée et concertée des ressources en eau par bassin versant sur sa zone de gestion intégrée. Pour ce faire, l'OBV travaille à mobiliser les utilisateurs de l'eau et du territoire vers un passage à l'action pour favoriser la cohérence et la mise en œuvre du plan directeur de l'eau (PDE), notamment en faisant sa promotion.

NOTES :

4 avril 2024



Classification à grande échelle de la connectivité aquatique grâce au LiDAR (ponceaux)

Dr Carole-Anne Gillis, Ph.D.
Research Director
Gespe'gewa'gi Institute of Natural Understanding (GINU)



Carole-Anne Gillis est chercheuse en sciences aquatiques possédant 19 ans d'expérience de travail en écosystèmes d'eau douce et côtiers. Elle est également présidente scientifique du comité avisier de la rivière Restigouche et coprésidente du comité scientifique du projet conjoint de recherche sur le saumon atlantique. Depuis 2018, elle a assumé le rôle de directrice de recherche au Gespe'gewa'gi Institute of Natural Understanding (GINU), où elle dirige et gère divers projets de recherche et efforts de restauration de l'habitat du poisson. Tous les projets développés au sein du GINU valorisent l'approche « double-regard », connue sous Two-Eyed Seeing en anglais et Etuaptmumk en mi'gmau, un concept holistique qui permet la coexistence de diverses sources de savoir. Carole-Anne prône la recherche collaborative, les partenariats, mais surtout l'importance du co-développement de la recherche et la restauration des habitats afin de s'assurer que les projets menés sont pertinents pour la communauté. Les priorités de restauration pour l'habitat du saumon en rivière ont été déterminées par la communauté et constituent 3 piliers des initiatives menées: la réduction de l'apport en sédiments fins, l'amélioration de la qualité thermique, la connectivité des habitats fonctionnels. Grâce à l'utilisation de la télédétection, elle informe la priorisation de la restauration à l'échelle du territoire.

Des travaux de restauration visant à améliorer la connectivité des habitats du saumon atlantique, de l'anguille d'Amérique et d'autres organismes aquatiques ont été menés dans le bassin versant de la rivière Restigouche de 2020 à 2023. Ce projet collaboratif a été financé par le Fonds canadien de la nature pour les espèces aquatiques en péril et dirigé par la Gespe'gewa'gi Institute of Natural Understanding (GINU), une organisation autochtone à but non lucratif. La méthodologie de télédétection et de priorisation des obstacles à la migration des poissons à l'échelle du bassin versant comprend l'utilisation d'un cadre basé sur un SIG utilisant des modèles numériques d'élévation dérivés du LiDAR et la classification des traverses de cours d'eau (Arsenault et al., 2022¹). La plupart des fragmentations prioritaires étaient des ponceaux perchés et/ou des barrières à pente élevée, tous des paramètres identifiés grâce à notre approche. Un arbre décisionnel pour la priorisation des sites à restaurer a été utilisé et les facteurs clés étaient l'accès routier, le type de propriété, la qualité de l'habitat et le gain quantitatif d'habitats. Des évaluations sur le terrain ont été menées sur les sites prioritaires, permettant de sélectionner et de concevoir des techniques de restauration. Les types d'interventions mises en œuvre par GINU et les partenaires du projet comprennent le remplacement de ponceaux ainsi que la construction de déversoirs rocheux, d'échelles à anguilles et de chicanes. L'efficacité de la restauration est évaluée





4 avril 2024

La gestion du castor : de la sensibilisation des acteurs à la modélisation des risques de rupture de barrages

Alexia Couturier, M.Sc. Zoo Conservation Biology
Directrice générale adjointe, OBV RPNS



Alexia Couturier est biologiste, détentrice d'une maîtrise en conservation de l'Université de Plymouth, au Royaume-Uni. Elle œuvre depuis plus de 15 ans dans le domaine de la gestion de la ressource en eau, d'abord dans un comité Zone d'intervention prioritaire, avant de rejoindre les organismes de bassins versants en 2011. Parmi ses responsabilités au sein de l'OBV des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon, elle gère le développement et la gestion des projets encadrant la thématique « castor ». Elle effectue aujourd'hui un retour sur les initiatives passées et présente le dernier volet réalisé, la modélisation des risques de rupture de barrages, mis en œuvre par le professeur et hydrologue Jan Franssen.

Depuis 2011, l'Organisme de bassins versants (OBV) des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon réalise des projets portant sur le castor sur le territoire qui lui est confié. Ces initiatives ont débuté suite à la demande des MRC partenaires des OBV dans les Laurentides de produire un document visant à sensibiliser le citoyen en démystifiant son écologie et les avenues à explorer en cas de découverte d'un barrage. Parallèlement, trois formations ont été offertes aux gestionnaires municipaux concernant l'évaluation des risques, les méthodes d'intervention et la responsabilité légale.

S'en est suivie l'élaboration d'un Outil d'acquisition de connaissances sur les castors, permettant aux municipalités de synthétiser et de colliger l'information relative aux barrages dans un seul fichier Excel afin de faciliter la surveillance.

Un troisième volet a vu le jour en 2016, par le biais de la création d'un Guide de conception de plans d'action, une « recette de cuisine » présentant les éléments fondamentaux à intégrer dans la production d'un tel document.



Afin de compléter ces différentes étapes, l'OBV s'est associé à un chercheur en hydrologie afin de travailler à la modélisation des risques de rupture de barrages de castors. La rupture d'un barrage pouvant engendrer de sérieuses conséquences et menacer la sécurité des biens et des personnes, le développement d'un outil géomatique permettant de déterminer la propagation et l'interaction avec l'infrastructure à risque en cas d'inondation s'avère une piste de solution pour décider si l'intervention est nécessaire. Basée sur trois paramètres, soit la vitesse d'écoulement de l'eau, la profondeur maximale de crue et la limite d'inondation potentielle, cette analyse offre une perspective intéressante pour limiter les dommages en cas de rupture de barrages.



L'organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS) est l'un des 40 organismes de bassins versants officiellement reconnus par le gouvernement du Québec dans la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection.

L'organisme a pour mission d'assurer la gestion intégrée de l'eau et des milieux de vie dans la zone qui lui est confiée, en mobilisant tous les acteurs et usagers du territoire, et ce, dans un processus de concertation, de planification et de mise en œuvre en continu.

NOTES :

Démystifier la restauration passive : le cas du cône alluvial de la petite rivière Neigette



Sophie Delorme
Professionnelle en environnement et gestionnaire de cours d'eau pour la MRC des Basques



Sophie Delorme est professionnelle en environnement et gestionnaire de cours d'eau pour la MRC des Basques depuis 2022. Titulaire d'un baccalauréat en géographie, elle s'est spécialisée en géomorphologie fluviale lors de ses études au DESS en analyse et prévention des risques naturels et de son passage au Laboratoire de géomorphologie et dynamique fluviale de l'Université du Québec à Rimouski. Dans le cadre de son mandat à la MRC des Basques, elle coordonne les projets d'entretien, d'aménagement de cours d'eau et de restauration de milieux humides et hydriques.



Étienne Gariépy-Girouard
membre de l'équipe de recherche de Thomas Buffin-Bélanger



UQAR Université du Québec à Rimouski

Étienne Gariépy-Girouard est géographe et membre de l'équipe de recherche de Thomas Buffin-Bélanger, au Laboratoire de géomorphologie et dynamique fluviale (LGDF) de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR). Il s'intéresse de façon générale aux interactions entre les sociétés et l'évolution des systèmes fluviaux. Plus spécifiquement, sa maîtrise portait sur l'intégration des principes de l'hydrogéomorphologie et des bénéfices humains dans les pratiques de restauration des cours d'eau, ainsi que sur les défis que cela implique au Québec. C'est dans ce contexte qu'il a été amené à collaborer avec plusieurs organismes de gestion du territoire, dont la MRC des Basques dans le cadre des initiatives entourant la restauration du cône alluvial de la rivière Neigette.

LA RESTAURATION DE COURS D'EAU AU QUÉBEC

Les réflexions sont vives actuellement au Québec en ce qui concerne la restauration de cours d'eau. De nombreux acteurs.trices des ministères, de différents organismes d'administration territoriale et de gestion de l'environnement, du milieu privé et du milieu universitaire tentent de définir collectivement ce qui constitue la restauration de cours d'eau, et inversement ce qui n'en est pas. Ces réflexions visent à orienter les pratiques de gestion des cours d'eau vers des avenues communes et cohérentes.

En effet, la restauration de cours d'eau regroupait historiquement une grande variété de pratiques. Certaines ont mené à une artificialisation et à une dégradation additionnelle des systèmes fluviaux; d'autres ont même parfois été mobilisées pour camoufler des projets d'aménagement des cours d'eau, ou de

développement empiétant sur ces derniers. Plus récemment, la restauration est approchée comme un ensemble d'interventions intentionnelles visant à rétablir l'intégrité d'un système fluvial considéré dégradé ainsi que ses fonctions écosystémiques, en réponse à des besoins ou à des problématiques territoriales. Ces réflexions et les définitions vers lesquelles elles mènent sont à la fois confrontées et enrichies par les nombreux projets de restauration de cours d'eau qui continuent à être mis en œuvre au Québec. L'objectif de cette présentation est d'abord de présenter l'un d'eux, qui navigue sur les limites conceptuelles tracées actuellement, puis de discuter des éclairages qu'il apporte aux réflexions les entourant afin d'appuyer les autres MRC qui aimeraient réaliser des projets de restauration de cours d'eau semblables.

HISTORIQUE DU CÔNE DE LA NEIGETTE ET DE SA RESTAURATION

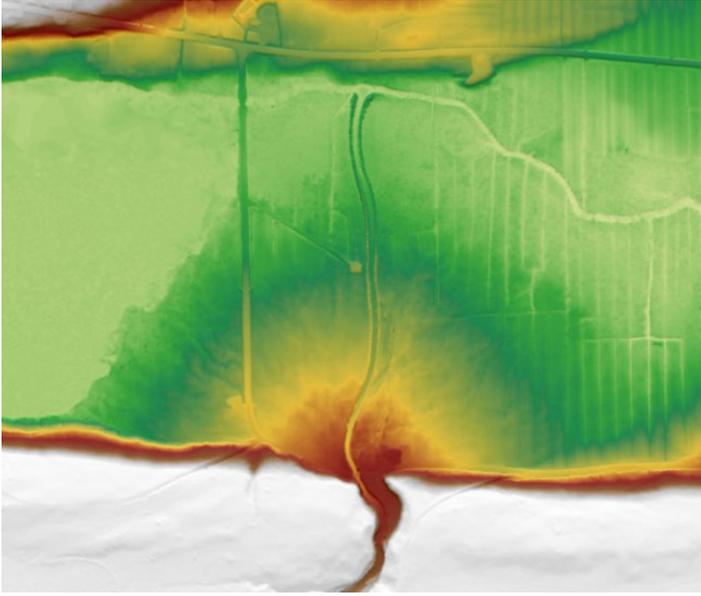


Figure 1. Le cône alluvial de la rivière Neigette. Source : LiDAR MFFP, Gouvernement du Québec

La petite rivière Neigette est un tributaire de la rivière du Sud-Ouest, dont la confluence se situe à l'aval du Petit et du Grand lac Saint-Mathieu, à Saint-Mathieu-de-Rioux. Durant la décennie qui a suivi la rupture d'un ancien barrage en 2003, la MRC des Basques a dû réaliser plusieurs dragages à la confluence où s'accumulait chaque année une grande quantité de sédiments. Ces interventions répétées et coûteuses étaient alors justifiées par le risque d'inondation lié au rehaussement du niveau des lacs et à un risque de contamination pour la prise d'eau municipale.

La MRC s'est donc tournée vers le Laboratoire de recherche de géomorphologie et de dynamique fluviale (LGDF) de l'UQAR afin de comprendre la dynamique de la confluence et les causes de la problématique. L'étude hydrogéomorphologique de Suzanne MacNider Taylor et de Thomas Buffin-Bélanger (2010) a révélé que l'accumulation sédimentaire est d'abord associée à l'endiguement du chenal de la rivière Neigette, qui s'écoule sur un cône alluvial, puis qu'elle a été exacerbée par l'activation d'une source de sédiments lors de la rupture du barrage.

Il est alors devenu apparent pour la MRC que le dragage bisannuel du cours d'eau n'était pas une solution viable, et qu'une solution puisse résider dans la restauration des processus du cône alluvial. Deux différentes firmes mandatées de concevoir la restauration de la rivière Neigette et les experts du LGDF de l'UQAR ont recommandé le démantèlement de la digue en rive droite de la rivière Neigette, ou du moins la création de brèches dans celle-ci pour rétablir la connectivité hydraulique

et sédimentaire entre le chenal de la rivière Neigette, le cône alluvial et le milieu humide adjacent. De telles interventions permettraient la restauration passive de ces milieux dégradés.

Cependant, les coûts estimés pour les interventions dépassaient largement les moyens de la MRC en 2013. La MRC et la municipalité ont alors pris la décision de ne plus intervenir dans le cours d'eau et de laisser l'accumulation de sédiments se poursuivre dans le chenal, dans l'espoir qu'une brèche se forme naturellement dans la digue en rive droite. En 2021, la MRC a déposé une demande au PRCMHH pour évaluer la faisabilité de restaurer le tronçon s'écoulant sur le cône alluvial. Comble de chance, la crue suivant la signature de la convention d'aide financière a enfin initié les brèches espérées. La reprise des processus fluviaux désirée par la restauration se déroule et est documentée depuis, sans avoir réalisé d'intervention directe dans le milieu.

ÉCLAIRAGES DU CAS DE LA NEIGETTE POUR LA RESTAURATION DE COURS D'EAU

Malgré cela, le cas du cône de la rivière Neigette permet déjà des apprentissages pour la restauration de cours d'eau au Québec.

Premièrement, il questionne la limite conceptuelle entre restauration passive et régénération spontanée. Cette dernière désigne le rétablissement autonome d'un système dégradé, sans intervention humaine. Dans le cas qui nous concerne, la décision de stopper tout entretien dans le cours d'eau, accompagnée d'un suivi de ses ajustements, consiste-t-elle en somme à une intervention ? Considérant ce qui devrait également être entrepris autour du cours d'eau, comment est-il possible d'enchâsser ce type d'action dans la conceptualisation actuelle de la restauration, ainsi que dans la réglementation qui l'encadre ?

Deuxièmement, il souligne que même dans un contexte faiblement occupé par les humains et bien que le projet n'ait pas mené à des interventions directes dans le corridor fluvial, les moteurs qui initient la restauration de cours d'eau sont des problématiques, des souhaits ou des besoins de la société. Les initiatives de restauration reposent également sur des orientations politiques et financières, ainsi que sur des décisions qui sont prises socialement. Ces constats mènent à replacer les enjeux humains et sociaux au centre des réflexions entourant la restauration de cours d'eau.

Finalement, il expose certains défis opérationnels associés à la restauration de cours d'eau, notamment l'importance et la gestion de l'incertitude dans le cadre de planifications stratégiques. Bien que la nécessité de considérer les processus et le dynamisme inhérent aux systèmes fluviaux soit reconnue, il reste complexe d'intégrer l'incertitude qu'ils impliquent dans l'élaboration des projets. Dans certains cas, lorsque le contexte spécifique le permet, une gestion davantage « exploratoire » peut permettre une plus grande flexibilité, une meilleure capacité d'adaptation, ainsi qu'une réelle amélioration de la qualité du corridor fluvial.

CONCLUSION

L'avenir du cône alluvial de la rivière Neigette reste incertain. Il est impossible de prévoir l'évolution des brèches à l'intérieur des délais permis pour des projets de restauration dans le cadre du PRCMHH, ni la période nécessaire pour que la reprise des processus fluviaux permette le rétablissement de l'écosystème particulier que forme un cône alluvial. Cependant, l'approche hydrogéomorphologique et la reconnaissance des processus comme moteurs de restauration dans un milieu hydrique dynamique ont déjà permis d'obtenir un résultat concret, soit la reconnexion hydrosédimentaire de la rivière Neigette avec une partie de son cône alluvial. Dans ses limites conceptuelles actuelles, s'agit-il tout de même de restauration ? Vu les initiatives et les décisions qui ont été prises par la MRC, et malgré qu'aucune intervention directe n'ait été réalisée, nous croyons justement qu'il s'agit d'un exemple judicieux de restauration passive. Cette dernière pourrait être mise davantage de l'avant grâce à une plus grande reconnaissance de l'incertitude dans le cadre de la gestion adaptative des projets, afin de continuer à innover dans le domaine de la restauration de cours d'eau.



Figure 2. La partie Est du cône alluvial et la confluence des rivières Neigette et Sud-Ouest. Source: LGDF-UQAR

L'équipe du Laboratoire de recherche de géomorphologie et de dynamique fluviale de l'UQAR s'intéresse aux composantes et interactions de la dynamique fluviale qui s'organisent à plusieurs échelles spatiales et temporelles. Les travaux de cette équipe portent entre autres, sur les glaces fluviales, la structure des écoulements turbulents, le transport des sédiments et la réponse hydrologique des petits et moyens bassins-versants.

NOTES :

4 avril 2024



Projet Restaurer la connectivité et améliorer les habitats aquatiques de la rivière du Moulin, par le démantèlement d'un barrage

Aurélie Bousquet, Chargée de projet
MRC de Montmagny et MRC de L'Islet



Aurélie Bousquet a travaillé 7 ans, de 2011 à 2018 pour l'OBV de la Côte du Sud en tant que chargée de projets en biodiversité et chargée de projet PDE. En 2018, elle accepte de nouveaux défis en écologie industrielle, mais reste attachée aux projets en milieux naturels et notamment aquatiques. Elle travaille à temps partiel pour le COBARIC et reprend également, à temps partiel, en 2020, le mandat de gestionnaire des cours d'eau pour la MRC de Montmagny le temps d'un congé maternité. À la fin de ce mandat, elle garde en main le dossier de la rivière du Moulin et le poursuit jusqu'à sa réalisation en 2022. Aujourd'hui, elle travaille encore sur le même type de dossier pour la MRC de L'Islet.

Présentation du projet « Restaurer la connectivité et améliorer les habitats aquatiques de la rivière du Moulin à Saint-Paul-de-Montminy, par le démantèlement d'un barrage »

- Historique
- Mise en place du projet: enjeux, recherches de financement, phase 1, phase 2, demandes de permis et autorisations, etc.)
- Réalisation



NOTES :



4 avril 2024

La Politique de gestion des cours d'eau avec un PRMHH en vigueur



Julie Poulin, B.Sc, M.Env
Géomaticienne et Conseillère aux cours d'eau
MRC du Val-Saint-François

Julie Poulin est titulaire d'un Baccalauréat en géomatique appliquée ainsi que d'une maîtrise en gestion de l'environnement de l'Université de Sherbrooke. Elle est géomaticienne et conseillère au cours d'eau pour la MRC du Val-Saint-François et membre de l'AGRCQ, depuis 2010. Elle participe à de nombreux dossiers en aménagement du territoire, elle a notamment pris part à l'élaboration du PRMHH et elle participe présentement à la révision du schéma d'aménagement et de développement de la MRC.

Les nombreuses modifications législative et réglementaire des dernières années ont apporté leur lot de réflexions auprès des gestionnaires régionaux des cours d'eau. Que reste-t-il de la « compétence exclusive » d'une MRC, maintenant que tout le monde peut déposer des demandes d'autorisations auprès du ministère de l'Environnement pour réaliser des travaux dans les cours d'eau ?

Les MRC se sont également posé plusieurs questions et ont fait plusieurs apprentissages dans le cadre de l'élaboration de leur PRMHH, afin d'identifier pour la conservation des centaines de kilomètres de cours d'eau sur leur territoire. Au terme de cet exercice, plusieurs éléments de la Politique de gestion des cours d'eau de la MRC semblent désuets et ne reflètent pas le contexte législatif actuel ni les réflexions réalisées dans le cadre du PRMHH.

Maintenant que le PRMHH de la MRC du Val-Saint-François est accepté par le ministère, une de leur première action de mise en œuvre a notamment été d'apporter de la cohérence en modifiant leur Politique des gestions des cours d'eau. L'objectif est de proposer un cheminement pour les demandes de travaux dans les cours d'eau identifiés au PRMHH et de poser des jalons pour encadrer la restauration de cours d'eau.

NOTES :

5 avril 2024



Le Régime transitoire : la gestion des infractions par les MRC

Me Matthieu Tourangeau, avocat
Morency société d'avocats s.e.n.c.r.l.

Me Matthieu Tourangeau pratique en droit municipal depuis le tout début de sa pratique professionnelle en 2015. Il conseille et représente chaque jour plusieurs municipalités dans divers domaines du droit municipal. Depuis 2018, Me Tourangeau pratique au sein du cabinet Morency société d'avocats dans l'équipe de droit municipal composée de 8 avocats concentrant leur pratique dans ce domaine.

Me Tourangeau participe régulièrement, à titre de conférencier, dans les divers congrès et colloques des associations du monde municipal. Plus particulièrement, celui-ci dispense plusieurs formations depuis mars 2022 sur le nouveau Régime transitoire de gestion des activités dans les milieux hydriques.

C'est ainsi que Me Tourangeau a été invité à participer au Colloque de votre association pour dispenser une conférence sur la gestion des infractions par les MRC dans le contexte de l'entrée en vigueur le 1er mars 2022 du Règlement concernant la mise en œuvre provisoire

des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations (RLRQ, c. Q -2, r. 32.2; ci-après: le « Règlement provisoire »).

Nul n'est sans savoir que la mise en place par le gouvernement du Québec du nouveau Régime transitoire encadrant les autorisations municipales requises pour certaines activités réalisées dans les milieux hydriques a été un changement majeur pour les différentes municipalités du Québec quant au contrôle des activités dans ces milieux.

L'application de ce Régime transitoire par les municipalités est un véritable casse-tête pour diverses raisons, notamment à cause de l'imprécision qui entoure le principe de préséance des dispositions des

L'EXCELLENCE, LA COMPÉTENCE ET L'ÉCOUTE ENGAGÉE
D'UN PARTENAIRE AU SERVICE DU MONDE MUNICIPAL.

418 651-9900 • QUÉBEC | 514 845-3533 • MONTRÉAL  

MORENCY
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

5 avril 2024



Le refus par une MRC d'une demande d'intervention dans un cours d'eau sous sa compétence et la notion d'« écoulement normal d'un cours d'eau »

VOX
AVOCAT[E]S INC.

Me Caroline P Fontaine
Vox Avocats

Me Caroline P Fontaine détient un baccalauréat et une maîtrise en droit et biotechnologie de l'université de Sherbrooke. Elle pratique au sein du cabinet Vox Avocats inc. en droit municipal, de l'environnement et en relations de travail, et ce depuis 2012. Elle est appelée au quotidien à conseiller plusieurs municipalités et MRC.

Me Fontaine est de cette génération d'avocats qui n'a pas peur de penser et de voir les choses autrement. Elle est à l'écoute et communique les besoins de ses clients avec habilité et simplicité.

Dotée d'une double formation en droit et en sciences, ses connaissances élargies dans ces deux disciplines lui permettent de s'approprier avec aisance les dossiers impliquant des expertises techniques. Elle s'intéresse tout particulièrement aux différentes facettes de la gestion des eaux.

Dans une approche qui se veut interactive, nous aborderons lors de cet atelier trois thèmes interreliés, soit l'étendue de la discrétion de la MRC d'intervenir dans un cours d'eau à la suite d'une demande reçue à cet effet, l'opportunité de prévoir dans une politique les critères pouvant guider la MRC dans cette décision et la notion d'écoulement normal des eaux.

Nous débuterons notre présentation par un bref rappel de la distinction entre l'obligation d'une MRC d'intervenir dans un cours d'eau sous sa compétence découlant de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales

(LCM) et la discrétion de réaliser des travaux en vertu de l'article 106 de la LCM. Partant de ces principes, nous élaborerons sur les critères devant guider la MRC pour intervenir ou non à la suite d'une demande et les conséquences d'un refus de sa part. Quelques astuces seront partagées dans le traitement d'une telle demande, par exemple l'équité procédurale à faire preuve envers le demandeur et l'importance de documenter la démarche d'analyse. Cette étape ne devrait en aucun cas être négligée que la demande de travaux semble fondée ou non. Nous ferons également état de jugements portant sur des situations où une MRC a refusé d'agir.

Dans ce processus décisionnel, nous discuterons des avantages et inconvénients de prévoir dans une politique les étapes de traitement par la MRC d'une demande d'intervention et les critères sur lesquels la MRC peut s'appuyer afin de décider d'agir ou non. Il faut notamment se rappeler que les tribunaux ont reconnu la discrétion des municipalités dans l'élaboration d'une politique faite de bonne foi et dans les limites de sa compétence. Toutefois, une fois une telle politique adoptée, la responsabilité de la MRC peut être engagée si elle l'applique de façon négligente.

Saviez-vous que?

Un programme généreux pour le reboisement des rives en milieu agricole

Michel Grégoire

Conseiller au développement des partenariats

Le programme [Carbone Riverain](#) permet de reboiser les bandes riveraines en milieu agricole tout en offrant une compensation financière de 24 000\$ l'hectare aux agriculteurs pour la perte de superficie en culture.

La [coopérative de solidarité Arbre-Évolution](#), spécialisée en agroforesterie et en renaturalisation de sites depuis près de 15 ans, a développé le programme Carbone riverain. Ce programme de compensation carbone, issu de recherches rigoureuses, a vu le jour en 2021. L'approche Carbone riverain offre de nouvelles avenues pour s'attaquer aux enjeux de protection des cours d'eau, de lutte aux changements climatiques, de perte de biodiversité et de difficultés économiques que vivent les entreprises agricoles.

FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME

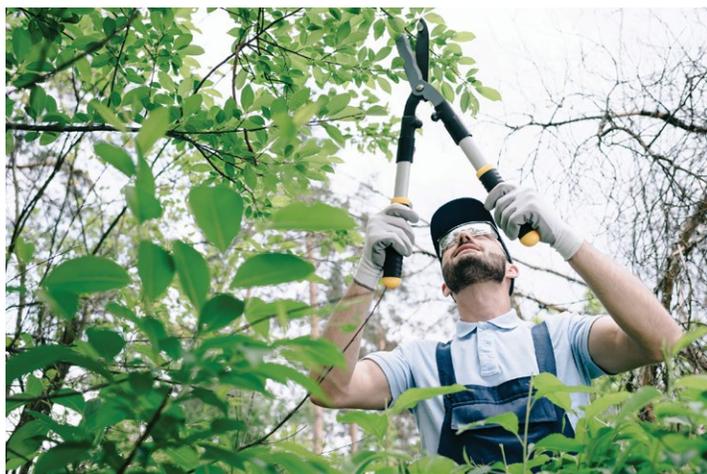
La compensation financière atteignant maintenant 24 000 \$/ hectare linéaire, fait de Carbone riverain le programme d'aide le plus généreux au Québec pour l'élargissement de bandes riveraines en milieu agricole. Il est financé par le marché volontaire du carbone. La vente des crédits carbone par le programme permet de financer la conception, les plantations, les entretiens des 10 premières années et le suivi des aménagements sur 40 ans. Bref, les propriétaires n'ont rien à déboursier et reçoivent une compensation.



Carbone riverain permet le reboisement des bandes riveraines sur 5 mètres de largeur au-delà des largeurs réglementaires. La distance linéaire minimale pour la réalisation d'un projet Carbone riverain est de 1 km de rive. Les aménagements sont composés d'arbres variés, d'arbustes fruitiers et d'herbacées favorisant les pollinisateurs. Tous les cours d'eau permanents, les plans d'eau et les milieux humides sont éligibles au programme. La protection des bandes riveraines élargies est assurée par une servitude de conservation permanente. Il s'agit d'une entente notariée qui garantit au propriétaire le paiement de la compensation financière et qui détermine les entretiens et les suivis que le programme finance.

NOUVEAUTÉS DU PROGRAMME

Le programme permet aux organismes de protection et de gestion des cours d'eau de s'associer à Carbone riverain pour la réalisation de projets. Les travaux pouvant faire l'objet d'un partenariat sont la préparation des sites, la plantation, les entretiens des 10 premières années ainsi que le suivi des aménagements sur 40 ans. Ces partenariats ont pour objectif de permettre la réalisation d'un plus grand nombre de projets, et sont des sources de revenus supplémentaires pour les organismes comme les OBV, les MRC, les clubs conseil en agroenvironnement, les comités ZIP, etc.



LES PROJETS

Quatre projets ont été réalisés à ce jour par Carbone riverain et 7 autres sont sur la table à dessin pour 2024. Vous trouverez les fiches-projets sur la [carte des projets](#) Carbone riverain. Nous sommes en recherche constante pour de nouveaux projets, de nouveaux partenaires pour les réaliser et de nouvelles entreprises compensatrices pour les financer. Arbre-Évolution est fière de s'associer à l'AGCRQ pour compenser les émissions de GES de son colloque 2024. La plantation dans laquelle seront séquestrées les émissions de l'événement, fera l'objet d'un prochain article dans la revue Mém'eau.

N'hésitez pas à entrer en contact avec nous pour plus de détails sur le programme ou [soumettez un projet](#) directement sur notre site web.

POUR EN SAVOIR PLUS :

<https://www.youtube.com/watch?v=Ns2UKKqk4zg>

Carbone riverain bonifie l'offre de programmes de renaturation de rives en milieu agricole.

Une autre nouveauté importante est que les propriétaires de terres agricoles, qui ne sont pas des entreprises agricoles enregistrées auprès du MAPAQ, ont dorénavant accès au programme Carbone riverain. Il s'agit d'une excellente nouvelle pour les organismes de protection et de gestion des cours d'eau puisque les projets de bandes de protection riveraines chez les propriétaires non-agriculteurs peuvent maintenant aussi bénéficier d'une aide financière grâce à Carbone riverain.

Carbone riverain™

Le MARCHÉ du CARBONE
au bénéfice de votre entreprise agricole

Obtenez 24 000 \$ / hectare
grâce à **Carbone riverain™**
pour la séquestration carbone de
vos bandes riveraines reboisées.

Carbone riverain™ est un programme de compensation carbone piloté par la coopérative Arbre-Évolution qui s'appuie sur le travail de chercheurs spécialisés en agroforesterie et en science climatique.

Séquestrez le CO₂ avec des bandes riveraines élargies

Compensation financière généreuse et garantie
24 000\$/hectare linéaire remis en début de projet

Frais couverts à 100% par le programme
Conception, implantation, suivis et taille de formation des arbres

Approche simple ayant peu d'incidence sur les bilans de fermes
Calcul standardisé basé sur un bilan carbone projeté pour les sites aménagés

Engagement peu contraignant
Aucun changement de pratique requis. Se limite à préserver les plantations

Garantie de séquestration du carbone assurée par le programme
Aucun risque financier pour l'entreprise agricole

Accroissement des écoservices
Biodiversité, pollinisation, qualité de l'eau, stabilisation des berges...

Contactez-nous ou soumettez votre projet directement via notre site web.

418 234-7121
mario@arbre-evolution.org
carboneriverain.org



Section Membres

Assemblée annuelle générale

Crédit photo: Mélanie Jean, photographe

POSTES EN ÉLECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION AGRCQ, AVRIL 2024

	Régions	CA 2023-2024		Rôle 2023-2024	Postes en élection 2024-2025
1	Bas-Saint-Laurent	Valérie Labrecque	MRC de Kamouraska	Administrateur	Valérie Labrecque
2	Saguenay-Lac-Saint-Jean	Marie-Catherine Derome	MRC Haut-St-François	Trésorier	
3	Capitale Nationale	Sophie Delorme	MRC des Basques	Secrétaire adjoint	
4	Mauricie	Caroline Leblanc	Ville de Shawinigan	Administratrice	
5	Estrie	Jonathan Beaudet	MRC Memphrémagog	Administrateur	
6	Montréal	Marie-Pascale Munger	Ville de Trois-Rivières	Vice-Président adj	
7	Outaouais	Quentin Liautaud	MRC des Collines	Administrateur	Quentin Liautaud
8	Abitibi-Témiscamingue	Nathalie Dufresne	Ville de Rouyn-Noranda	Administratrice	
9	Côte-Nord	Toufik Naili	MRC de la Minganie	Administrateur	Toufik Naili
10	Nord-du-Québec				
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Daniel Harbour	MRC Côte-de-Gaspé	Administrateur	Daniel Harbour
12	Chaudière-Appalaches	Line Lamonde	MRC Nouvelle-Beauce	Administratrice	
13	Laval	David Rousseau	MRC Le Haut-St-Laurent	Secrétaire adjoint	
14	Lanaudière	Nadine Gosselin	MRC de l'Assomption	Administratrice	
15	Laurentides	Stéphanie Morin	MRC des Laurentides	Présidente	Stéphanie Morin
16	Montérégie	Vincent Cordeau	MRC d'Acton	Vice-Président	
17	Centre-du-Québec	Lisane Chauvette	MRC Drummond	Secrétaire	Lisane Chauvette

Section Membres

Nouveaux Membres

Janik	Gaudreault	Ville de LÉVIS
Jean	Harvey	Petite-Rivière-Saint-François
Jolanie	Roy	MRC MATAWINIE
Josiane K.	Pouliot	Ville de Magog
Marie-Ève	Samson	MRC de PORTNEUF
Maxime	Boissonneault	MRC d'Arthabaska
Maxime	Boivin	Laboratoire d'expertise et de recherche en géographie appliquée (LERGA) - UQAC
Mélanie	Falardeau	MRC ABITIBI
Michael	Pruneau	Ville de GATINEAU
Simon	Gosselin	MRC de RIVIÈRE-DE-LOUP
Vanesa	Pereira	Ville de GATINEAU

Formation sur l'indice de qualité morphologique des cours d'eau

INSCRIPTION EN COURS - TARIF HÂTIF JUSQU'AU 28 AVRIL 2024



Formation sur l'indice de qualité morphologique (IQM)

Par : **Sylvio Demers**
Firme Rivières

Comment mieux décoder un cours d'eau ? Comment intégrer l'hydrogéomorphologie (HGM) dans la prise de décision en matière de gestion de cours d'eau ? Comment développer un argumentaire pour répondre au REAFIE et sur la pertinence de vos décisions et actions ?

L'IQM est un outil de

- **Planification** Il permet de rendre compte de l'état des cours d'eau et de leur capacité à supporter des fonctions écologiques
- **Suivi** de l'état des cours d'eau en fonction des actions posées dans le milieu hydrique. Il permet d'évaluer la pertinence d'un projet de restauration (impact positif) ou l'ampleur des impacts (négatifs) associés à un projet de développement
- **Communication** efficace entre l'ensemble des acteurs gravitant autour de la gestion de cours d'eau.

Guide pour la conception des aménagements de cours d'eau. Il présente le potentiel de baliser les exigences en matière d'**autorisations gouvernementales (REAFIE, certificat d'autorisation).**

Détails et formulaire d'inscription sur le site web de l'AGRCQ



ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES RÉGIONAUX DES COURS D'EAU DU QUÉBEC

Inscription en cours

NOUVELLES DATES*

Formule pédagogique

- Partie théorique :
25 mai et 1er juin 2023 (Session printemps)
14 et 21 septembre 2023 (Session automne)
- Partie pratique:
6, 7 ou 8 juin 2023
26, 27 ou 28 septembre 2023

Tarif - Inscription	Membre	Non-Membre
Avant le 21 avril (printemps) et 11 août 2023 (automne)	425 \$ + tx	550 \$ + tx
À partir du 24 avril (printemps) et 14 août 2023 (automne)	475 \$ + tx	600 \$ + tx

* si le nombre d'inscriptions le permet

agreq.ca/formations/

Programmation - Colloque 2024

MERCREDI 3 AVRIL 2024

8 h 45	Mot de bienvenue Ouverture – invité à confirmer	
9 h 00	La Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk et son lien identitaire à la Wolastoq	Caroline Pigeon Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk
9 h 30	Potentiel archéologique des corridors fluviaux	Manon Savard, UQAR
10 h 00	Pause	
10 h 30	L'importance du réseau hydrique dans un contexte de connectivité écologique	Ariane Breault, Horizon nature Bas St-Laurent
11 h 15	Coincement côtier et restauration de marais maritimes dans le contexte de la gestion des aboiteaux du sud de l'Estuaire du Saint-Laurent, résultats et perspectives.	François Truchon ZIP Sud de l'estuaire
12 h 00	Diner	
13 h 30	Connectivité aquatique Développement des connaissances sur la connectivité écologique terrestre et aquatique : survol des projets en cours	Virginie Lafontaine et Remy Pouliot MELCCFP
14h15	Le gestionnaire régional aux cours d'eau : un joueur-clé dans la récupération des superficies d'habitat perdues pour l'anguille d'Amérique	Jean-Francois Dumont, MELCCFP
15 h 00	Pause	
15 h 15	Atelier : Détermination lit d'écoulement	Tous
16h30	5/7 réseautage	

JEUDI 4 AVRIL 2024

8 h 30	État et perspectives de restauration des traverses de cours d'eau en forêt publique	Antoine Plourde-Rouleau, OBAKIR
9 h 15	Classification à grande échelle de la connectivité aquatique grâce au LIDAR (ponceaux)	Carolane Gillis Gespe'gewa'gi Institute of Natural Understanding
10 h 00	Pause	
10 h 30	Castor : Projet Constrictor UQAR	Thomas Buffin-Bélanger, UQAR
11 h 15	La gestion du castor : de la sensibilisation des acteurs à la modélisation des risques de rupture de barrages	Alexia Couturier, OBV RPNS
12 h 00	Diner Expériences des membres	
13 h 15	Démystifier la restauration passive : le cas du cône alluvial de la petite rivière Neigette	Sophie Delorme, MRC des Basques et Étienne Gariépy-Girouard, UQAR
14 h 00	Restaurer la connectivité et améliorer les habitats aquatiques de la rivière du Moulin, par le démantèlement d'un barrage	Aurélié Bousquet, MRC Montmagny
14 h 45	La Politique de gestion des cours d'eau avec un PRMHH en vigueur	Julie Poulin, MRC Val-St-François
15 h 30	Pause	
15 h 45	AGA	Membres
18 h 00	Soirée	Tous

VENDREDI 5 AVRIL 2024 MATINÉE JURIDIQUE

9 h 00	REAFIE, RAMHSS et le régime transitoire en lien avec la gestion des infractions par les MRC	Me Matthieu Tourangeau, Morency avocats
10 h 15	Pause	
10 h 35	Le refus par une MRC d'une demande d'intervention dans un cours d'eau sous sa compétence et la notion d'« écoulement normal d'un cours d'eau »	Me Caroline P Fontaine, Vox Avocats
11 h 50	Clôture	



ASSOCIATION DES
GESTIONNAIRES
RÉGIONAUX DES
COURS D'EAU
DU QUÉBEC

Association des gestionnaires
régionaux des cours d'eau du Québec
CP 59054, Succ. Bourg-Royal
Québec, Qc G2L 2W6
direction@agrcq.ca